

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS

Date > Samedi 17 mai 2025

Lieu > Centre Commercial de La House

Horaires > Dépôt des vélos : 9h00-10h00

Vente des vélos : 10h00-13h / 14h-16h

> **Pour les déposants** : les dépôts seront autorisés à partir de 9h30, au Centre commercial de La House à Canéjan.

> **Seuls seront acceptés les vélos en bon état de marche.** Les accessoires non fixes seront refusés.

> **Le déposant devra produire une pièce justificative d'identité.**

> **Les prix sont libres**, mais nous nous réservons le droit de refuser le dépôt d'un vélo à un prix trop élevé.

> **Chaque famille** pourra déposer jusqu'à **2 vélos maximum**.

> **La fin de la vente aura lieu à 16h.**

> **Les invendus seront rendus gratuitement : ils devront impérativement être récupérés par leur propriétaire.**

> **L'heure limite de récupération des vélos invendus ou du montant de la vente est fixée à 16h, le jour même.**

Je, soussigné.e, reconnais avoir pris
connaissance du règlement et l'accepte

Le déposant,

VÉLO(S) N°